

1993 – 2017

24 ans de coopération intercommunale

Janvier 2017



Madame, Monsieur,

L'année 2016, qui vient de s'achever, restera pour beaucoup d'entre nous et dans de nombreux secteurs d'activités comme une année très difficile. Sur notre territoire des Collines du Perche, l'élevage qui est un atout majeur de l'économie locale, a été tout particulièrement touché. Je profite de ce bulletin pour assurer de mon soutien et du soutien de mes collègues élus l'ensemble des personnes et acteurs du territoire qui ont souffert et qui souffrent encore des conséquences des intempéries et des différents problèmes rencontrés au cours de l'année.

Pour autant, il n'est pas question de baisser les bras. Regardons devant nous et, ensemble, préparons l'avenir avec pour principal objectif de préserver et développer l'attractivité de notre bassin de vie pour un bien grandir, un bien vivre et un bien vieillir sur les collines du Perche. C'est ainsi que tous les habitants de nos 16 communes, tous les acteurs, toutes les forces vives sont invités à participer à la construction de notre projet de territoire dans le cadre de l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) dont se font l'écho les 2 pages intérieures de ce bulletin.

Les problèmes d'accessibilité, de transport et de déplacement sont repérés comme une problématique majeure sur le territoire. Si la solidarité entre voisins, amis ou famille reste une solution dans de nombreux cas pour se déplacer, il faut savoir qu'une autre solution existe avec le transport à la demande. Je vous invite donc à découvrir, à la lecture de ce bulletin, toutes les modalités concernant ce mode de transport : destinations, coût...etc.

Au 1^{er} janvier 2017 deux nouvelles compétences deviennent obligatoires pour les communautés de communes : les OM (ordures ménagères) et la promotion du tourisme qui entre dans le champ de l'économie. S'agissant des OM, les Collines du Perche devront probablement avoir fait le choix, pour l'avenir, de la taxe ou de la redevance au 15 octobre 2017.

Madame, Monsieur, chers lecteurs, les élus et tous les agents de la communauté de communes se joignent à moi pour vous adresser leurs vœux de bonheur, de bonne santé et de pleine réussite, à vous, et à tous vos proches pour cette nouvelle année 2017.

Jean LÉGER
Président

Caisse Allocations Familiales

A partir de janvier 2017, la CAF modifie ses permanences à la Maison de Services au Public :

Les créneaux de visio-guichet seront sur rendez-vous :

- le **mardi de 14h à 16h**
- le **vendredi de 10h à 12h**

Merci d'appeler au **02.54.80.85.80** afin de prendre rendez-vous.

Qu'est-ce qu'un PLUi?

Un projet de développement

Quel développement de l'intercommunalité pour les 10 à 15 ans à venir?



Accueillir les nouveaux habitants



Développer l'activité économique



Accueillir de nouveaux équipements



Développer les logements à construire



Préserver les espaces naturels et agricoles

Où et Comment ?

Se traduire dans un règlement qui va définir les règles d'utilisation du sol

Un règlement

Définir les parcelles constructibles

Préserver les zones naturelles et agricoles

Réserver des terrains pour accueillir des équipements collectifs

Définir les morphologies des bâtiments à construire

Définir le type de logements à accueillir

Pour faire « tout ça » il faut du temps et bien comprendre le territoire



Bienvenue sur le site du PLUI de la communauté de communes des Collines du Perche

www.plui-collines-du-perche.fr



PLUI Collines du Perche



PLUI_CCCP



@PLUI_CCCP

Vers un projet de territoire commun

Par délibération en date du 3 décembre 2015, la Communauté de Communes des Collines du Perche a engagé l'élaboration d'un **Programme Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** couvrant l'intégralité de son territoire afin de construire un projet de développement du territoire pour les 15 années à venir.

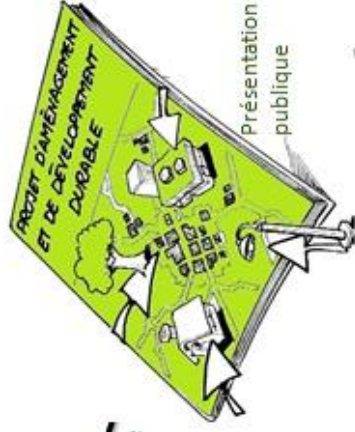
Les études porteront sur les 16 communes, couvriront l'ensemble du territoire (29 680 ha) et s'inscriront dans un contexte rural où l'agriculture et l'environnement tiennent une place importante dans le paysage et l'identité du territoire.

Un registre d'expression est à disposition du public dans chacune des 16 communes.

Prochains ateliers ouverts à tous : 24 et 25 février 2017

Où en sommes nous ?

Tables rondes des acteurs autour des axes du projet de territoire



Présentation du PADD en réunion publique

Des orientations d'aménagement ciblées (OAP) été 2017

Traduire le projet en Règlement et zonage fin 2017



Arrêt du projet début 2018

Ateliers participatifs PADD 24 et 25/02/2017 ouverts à tous



Débat en conseil communautaire fin mars 2017 puis en conseil municipal

Tables rondes d'échange pour les acteurs sur les thèmes de l'environnement, Vivre ensemble, tourisme, économie octobre 2016

Réflexion sur les scénarios d'évolution du territoire avec le Comité de Suivi et choix des axes du PADD par le comité de pilotage

Approbation fin 2019

Lancement de la démarche PLUI 19/09/2016 à Choué

Restitution du diagnostic agricole par la chambre d'agriculture et prise en compte dans le diagnostic de territoire 20/01/2017

Travail d'ELVIA dans chaque commune sur les projets à prendre en compte

Recrutement ELVIA été 2016

Convention avec la chambre d'agriculture pour la réalisation du diagnostic agricole mai 2016

Ateliers participatifs 28 et 29/10/16 ouverts à tous 65 personnes ont témoigné de leur quotidien et de leur perception du territoire



Délibération PLUI fin 2015

Ecriture du diagnostic et échanges avec le Comité de Suivi

Restitutions publiques du diagnostic les 2, 3 et 9/12/2016 115 personnes venues échanger



Validation trame de diagnostic Comité de Pilotage 28/11/2016

Lancement du travail sur le PADD en comité de suivi 09/01/2017

Finalisation de l'analyse paysagère

Consultation et avis printemps 2018

Route 41 Transport à la demande

Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher et la Communauté de communes soutiennent « Route 41 Transport à la demande », un réseau de transport à prix unique.

Comment ça marche ?

Vous réservez votre déplacement par téléphone :

- La société de transport vous appelle pour fixer une heure de rendez-vous ;
- Un véhicule vient vous chercher à votre domicile à l'heure convenue pour vous conduire à l'un des points d'arrêt **et/ou**
- Un véhicule vous prend en charge à l'un de ces points d'arrêt pour vous reconduire à votre domicile ;
- Vous réglez votre voyage auprès du conducteur.

Comment réserver ?

En appelant la centrale de réservation, au plus tard à 12h la veille de votre déplacement au 02.54.58.41.50.

Combien ça coûte ?

2€ le trajet. Il est gratuit pour les personnes handicapées, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, titulaires de la carte gratuité.

Pratique

Ce service fonctionne :

- Le lundi matin :
Points d'arrêt à Mondoubleau:
→ Place Saint-Denis (accès maison médicale et commerces) ;
→ Allée de La Gare (accès Maison de Services au Public/Centre Social/Espace Public Numérique)
- Le jeudi après-midi :
Points d'arrêt à Mondoubleau:
→ Place Saint-Denis (accès maison médicale et commerces) ;
→ Allée de La Gare (accès Maison de Services au Public/Centre Social/Espace Public Numérique)
- Le vendredi matin :
Points d'arrêt à Vendôme:
→ Place de la liberté
→ Hôpital

Pour connaître précisément les horaires de service, contactez le 02.54.58.41.40.

Tous les véhicules sont accessibles aux personnes handicapées.

A la Maison de Services Au Public (MSAP) vous pouvez faire toutes vos démarches ou déclarations par internet. Si besoin une aide peut vous être apportée.

Le haut débit

Les montées en débit sur cuivre prévues dans le programme sur les communes de Saint-Agil, Saint-Marc-du-Cor, Saint-Avit, Boursay, Le Gault-du-Perche et le Plessis-Dorin, seront toutes opérationnelles en cette fin d'année et Baillou, et Beauchêne début 2018. Nous vous rappelons que vous devez vérifier votre futur débit auprès de votre fournisseur d'accès internet ou tester votre ligne sur degrouptest.com afin d'ajuster votre abonnement.

Une convention de déploiement du réseau très haut débit vient d'être signée par la communauté de communes avec le Syndicat Mixte Ouvert Loir-et-Cher Numérique. Elle porte sur la réalisation d'un volume maximal de 1 234 prises fibre optique jusqu'à l'abonné dans un délai de 4 ans pour une contribution plafond de 318 036 € payable en 10 ans à compter de 2018.

Contacts

Communauté de Communes des Collines du Perche
36, rue Gheerbrant, 41170 Mondoubleau
02.54.89.71.14
dgs@cc-collinesperche.fr

Maison de Services au Public/Centre Social
Allée de la Gare, 41170 Mondoubleau
02.54.80.85.80
actions.solidaires@cc-collinesperche.fr

Bulletin d'information
de la Communauté des Collines du Perche
Directeur de la publication : Jean LEGER
Conception, impression : Communauté des Collines du Perche